

**Centraide Estrie  
(Conseil régional de bien-être  
de Sherbrooke)**

**États financiers  
au 31 mars 2022**

**Centraide Estrie  
(Conseil régional de bien-être  
de Sherbrooke)  
États financiers  
au 31 mars 2022**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 16

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 350  
2207, rue King Ouest  
Sherbrooke (Québec)  
J1J 2G2

À l'administrateur de  
Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

T 819 822-4000  
Sans frais : 1 800 567-6958

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de la campagne de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de la campagne annuelle de financement, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021, de l'actif à court terme aux 31 mars 2022 et 2021 et de l'actif net aux 1er avril 2021 et 2020 et aux 31 mars 2022 et 2021. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.* <sup>1</sup>

Sherbrooke  
Le 25 mai 2022

---

<sup>1</sup> CPA auditeur,, permis de comptabilité publique n° A123541

## Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

### Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Apports		
Campagne de financement	1 987 692	1 671 446
Don de la Fondation canadienne FCSCJ	300 000	300 000
Don de la Fondation Lucie et André Chagnon	135 642	
Fonds de soutien COVID-19 (note 7)	60 050	1 714 036
Don de la Fondation J. Armand Bombardier	50 000	50 000
Gain sur la cession du bâtiment destiné à la vente	95 277	
Subvention salariale d'urgence du Canada	78 570	163 901
Autres produits	20 732	26 604
Produits nets (perte nette) de placements	(7 647)	108 594
	<u>2 720 316</u>	<u>4 034 581</u>
<b>Charges</b>		
Collecte de fonds		
Charges directes et de gestion (note 12)	326 533	307 980
Répartition des charges d'administration générale (note 12)	91 118	116 848
Attributions et programmes		
Programme d'aide aux organismes (note 8)	1 197 743	1 084 360
Autres programmes (note 8)	409 596	239 998
Programme - service à la communauté - gestion (note 12)	172 847	161 615
Fonds de soutien COVID-19	54 653	1 584 118
Programme Soutien de la Fondation canadienne FCSCJ		
Attributions aux Centraides d'autres régions	120 000	120 000
Attributions aux organismes	180 000	180 000
Répartition des charges d'administration générale (note 12)	37 430	54 231
	<u>2 589 920</u>	<u>3 849 150</u>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<u>130 396</u>	<u>185 431</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

### Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022			2021	
	Affecté au fonds de prêts pour immo- bilisations corporelles	Affecté au fonds du programme 211	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	49 644	32 824	696 753	779 221	593 790
Excédent des produits par rapport aux charges			130 396	130 396	185 431
Encaissements des avances à des organismes	(23 571)		23 571		
Solde à la fin	26 073	32 824	850 720	909 617	779 221

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

### Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	130 396	185 431
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	13 440	12 694
Gain sur la cession du bâtiment destiné à la vente	(95 277)	
Variation nette de la juste valeur des placements	<u>8 231</u>	<u>(27 405)</u>
	56 790	170 720
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>342 246</u>	<u>195 219</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>399 036</u>	<u>365 939</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Placements	(403 545)	(353 272)
Cession de placements	90 948	303 966
Encaissements des avances à des organismes	23 572	23 571
Cession du bâtiment destiné à la vente	141 548	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>(2 909)</u>	<u>(59 569)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(150 386)</u>	<u>(85 304)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunt à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement		40 000
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<u>248 650</u>	<u>320 635</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>821 246</u>	<u>500 611</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>1 069 896</u>	<u>821 246</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
Encaisse	357 866	145 653
Placements à court terme	<u>712 030</u>	<u>675 593</u>
	<u>1 069 896</u>	<u>821 246</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)


## Situation financière

au 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	357 866	145 653
Placements à court terme (note 4)	712 030	675 593
Apports à recevoir et autres créances (note 3)	1 198 061	1 173 674
Encaissements disponibles sur des avances à des organismes (note 5)	18 036	23 571
Frais payés d'avance	30 177	22 799
Bâtiment destiné à la vente		46 271
	<u>2 316 170</u>	<u>2 087 561</u>
Long terme		
Placements (note 4)	821 716	517 350
Avances à des organismes (note 5)	8 036	26 073
Immobilisations corporelles (note 6)	67 514	78 045
	<u>3 213 436</u>	<u>2 709 029</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Attributions à payer aux organismes	1 852 997	1 796 374
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	233 064	93 434
Apports reportés (note 10)	177 758	
	<u>2 263 819</u>	<u>1 889 808</u>
Long terme		
Dettes à long terme (note 11)	40 000	40 000
	<u>2 303 819</u>	<u>1 929 808</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Affecté au fonds de prêts pour immobilisations corporelles en vertu d'une affectation d'origine interne	26 073	49 644
Affecté au fonds du programme 211 en vertu d'une affectation d'origine interne	32 824	32 824
Non affecté	850 720	696 753
	<u>909 617</u>	<u>779 221</u>
	<u>3 213 436</u>	<u>2 709 029</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Ismael Sondarjee, président

# Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

## Notes complémentaires

au 31 mars 2022

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), recueille des fonds pour subventionner des projets de différents organismes. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Constatation des produits**

##### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Puisque l'apport découlant de la Subvention salariale d'urgence du Canada peut être examiné par les administrations fiscales, que des clarifications d'application rétroactive ont été apportées à la suite de l'annonce du programme et que certaines règles peuvent être interprétées différemment par les administrations fiscales, il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

##### *Produits nets (perte nette) de placements*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits nets (perte nette) de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement et des fonds du marché monétaire ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement et des fonds du marché monétaire sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

## Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

### Notes complémentaires

au 31 mars 2022

## 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Actifs et passifs financiers

#### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

#### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur, incluant les obligations pour lesquelles l'organisme a fait le choix de les évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

#### *Amortissement*

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Oriflammes, amélioration locative	10 ans
Ameublement et équipement, site Web	5 ans

## Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

### Notes complémentaires

au 31 mars 2022

#### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

##### Actif net affecté au fonds de prêts pour immobilisations corporelles

Le conseil d'administration, par résolution, affecte à même les ressources non affectées certaines sommes afin de permettre d'effectuer des prêts à des organismes financés par l'organisme afin qu'ils puissent acquérir des immobilisations corporelles.

##### Ventilation des charges

L'organisme exerce deux types de fonctions, à savoir la collecte de fonds ainsi que les attributions et programmes. Le coût de chacune de ces fonctions se compose des frais de personnel et d'autres charges directement rattachées à la fonction. De plus, certaines charges de fonctionnement général, qui sont communes à l'administration et à chacune des fonctions, sont assumées par l'organisme.

L'organisme ventile les charges de gestion et d'administration générale selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges ont été réparties entre les catégories « Collecte de fonds » et « Attributions et programmes » selon le nombre d'heures consacrées à ces activités, soit 63 % pour la collecte de fonds et 37 % pour les attributions et programmes.

#### 3 - APPORTS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Apports à recevoir	1 181 761	1 166 492
Taxes à la consommation à recevoir	16 300	7 182
	<u>1 198 061</u>	<u>1 173 674</u>

#### 4 - PLACEMENTS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<b>Financière Banque Nationale</b>		
Obligations, 0,9 %, échues		100 000
Fonds communs de placement	681 067	478 610
Fonds du marché monétaire	30 963	96 983
	<u>712 030</u>	<u>675 593</u>
<b>Valeurs mobilières Desjardins</b>		
Fonds communs de placement	424 408	374 881
Fonds du marché monétaire	397 308	142 469
	<u>821 716</u>	<u>517 350</u>
	<u>1 533 746</u>	<u>1 192 943</u>

## Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

### Notes complémentaires

au 31 mars 2022

#### 5 - AVANCES À DES ORGANISMES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Prêts et créances - Fonds de prêts pour immobilisations corporelles		
Avance à Sercovie, sans intérêt (taux effectif de 1,65 %), encaissable par versements trimestriels de 2 679 \$, échéant en 2022	8 036	18 750
Avance à Centre des femmes La Passerelle du Haut-Saint-François, sans intérêt (taux effectif de 1,40 %), encaissable par versements trimestriels de 893 \$, échéant en 2023	6 250	9 821
Avance à Centre des femmes de Memphrémagog, sans intérêt (taux effectif de 1,26 %), encaissable par versements trimestriels de 714 \$, échéant en 2022	1 428	4 286
Avance à Centre d'action bénévole de Valcourt et région Inc., sans intérêt (taux effectif de 1,26 %), encaissable par versements trimestriels de 714 \$, échéant en 2022	1 428	4 286
Avance à Maison de la famille de Sherbrooke Inc., sans intérêt (taux effectif de 1,79 %), encaissable par versements trimestriels de 893 \$, échéant en 2025	8 930	12 501
	<u>26 072</u>	<u>49 644</u>
Encaissements disponibles à court terme	<u>18 036</u>	<u>23 571</u>
	<u>8 036</u>	<u>26 073</u>

Les encaissements sur les avances aux organismes au cours des prochains exercices s'élèvent à 18 036 \$ en 2023, à 6 250 \$ en 2024 et à 1 786 \$ en 2025.

#### 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Oriflammes	7 124	3 973	3 151	3 859
Ameublement et équipement	118 717	103 089	15 628	19 099
Site Web	7 330	6 731	599	1 499
Amélioration locative	60 013	11 877	48 136	53 588
	<u>193 184</u>	<u>125 670</u>	<u>67 514</u>	<u>78 045</u>

L'amortissement des immobilisations corporelles totalise 13 440 \$ (12 694 \$ en 2021).

#### 7 - APPORTS AU FONDS DE SOUTIEN COVID-19

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Fonds du gouvernement du Canada		1 289 246
Fonds d'urgence pour l'appui communautaire	60 050	424 790
	<u>60 050</u>	<u>1 714 036</u>

## Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

### Notes complémentaires

au 31 mars 2022

#### 8 - ATTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Programme d'aide aux organismes	1 197 743	1 084 360
Fonds jeunesse - Fondation Lucie et André Chagnon	126 637	
Programme bâtisseurs communautaires	107 448	107 441
Programmes délégués sociaux	60 292	60 292
Programme Opération Septembre	22 790	19 206
Fondations	13 293	7 198
La Chaudronnée, Tout compte fait	8 468	8 468
Urgence Énergie	5 382	5 382
Camp d'été RAME	2 872	2 872
Programme 211		6 607
Autres programmes	<u>62 414</u>	<u>22 532</u>
	<u>1 607 339</u>	<u>1 324 358</u>

#### 9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	183 470	38 666
Salaires et charges sociales à payer	<u>49 594</u>	<u>54 768</u>
	<u>233 064</u>	<u>93 434</u>

#### 10 - APPORTS REPORTÉS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Solde au début	-	-
Montant constaté aux résultats	-	-
Montant encaissé pour le prochain exercice	<u>177 758</u>	
Solde à la fin	<u>177 758</u>	<u>-</u>

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

## Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

### Notes complémentaires

au 31 mars 2022

#### 11 - DETTE À LONG TERME

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>

L'organisme a bénéficié d'un emprunt de 60 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'organisme rembourse un montant totalisant 40 000 \$ de l'emprunt d'ici le 31 décembre 2023, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et pourra être soit remboursable en 24 versements mensuels, capital et intérêts, soit remboursable à l'échéance le 31 décembre 2025.

Étant donné que l'aide gouvernementale de 20 000 \$ n'est pas remboursable si l'organisme rembourse le montant de 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, ce montant a été constaté en apport au montant de l'octroi.

#### 12 - REDISTRIBUTION DES CHARGES

Les charges afférentes à la gestion et à l'administration générale ont été réparties entre les catégories « Collecte de fonds » et « Attributions et programmes » comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Collecte de fonds		
Charges de gestion	326 533	307 980
Répartition des charges d'administration générale	<u>91 118</u>	<u>116 848</u>
	<u>417 651</u>	<u>424 828</u>
Attributions et programmes		
Programme - service à la communauté - gestion	172 847	161 615
Répartition des charges d'administration générale	<u>37 430</u>	<u>54 231</u>
	<u>210 277</u>	<u>215 846</u>
	<u>627 928</u>	<u>640 674</u>

#### 13 - RISQUES FINANCIERS

##### Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs de placement et en fonds du marché monétaire. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et les avances à des organismes, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Les fonds communs de placement et les fonds du marché monétaire exposent indirectement l'organisme au risque de crédit.



## **Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)**

### **Notes complémentaires**

au 31 mars 2022

---

#### **13 - RISQUES FINANCIERS (suite)**

##### **Risque de marché**

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

##### *Risque de taux d'intérêt*

Les placements en fonds communs de placement et en fonds du marché monétaire exposent indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

##### *Risque de prix autre*

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs de placement et en fonds du marché monétaire, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

##### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

#### **14 - CONTRAT DE LOCATION**

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en avril 2030, à verser une somme minimale de 500 415 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 57 515 \$ en 2023, à 59 349 \$ en 2024, 59 151 \$ en 2025, à 61 807 \$ en 2026 et à 62 015 \$ en 2027.

#### **15 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Le principal reclassement effectué, au 31 mars 2021 et pour l'exercice terminé à cette date, a été de reclasser à court terme des placements d'un montant de 675 593 \$. Les flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement et d'investissement ont augmenté de 17 573 \$ et de 288 652 \$ respectivement ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie au début de 369 368 \$ et ceux de fin de 675 593 \$.

#### **16 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

Après à la fin de l'exercice, l'organisme a affecté un montant de 65 000 \$ pour une nouvelle ressource à même l'actif net non affecté.